# Journal Officiel de la République Tunisienne


## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

**Mardi 1 Joumada II 1446**
**3 Décembre 2024**

**N° 140**

**40ème année**



***L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces***


## Sommaire


**Constitution de Sociétés**
Sociétés communautaires ..... **2880**
**Gestion de Sociétés**
Homologation de résolutions ..... **2881**
**Fonds de Commerce**
Vente et location de fonds de commerce ..... **2883**
**Associations, Partis, Syndicats et Syndics**
Constitutions ..... **2886**
Homologation de résolutions ..... **2887**
**Actes Judiciaires**
Ventes aux enchères publiques ..... **2887**
Avis aux créanciers ..... **2888**
**Convocations**
Sociétés anonymes ..... **2891**
Sociétés à responsabilité limitée ..... **2897**
Autres sociétés ..... **2897**
**Divers**
Avis au public ..... **2898**

# *CONSTITUTION DE SOCIETES*

## Sociétés communautaires

**Notice de souscription**

**Constitution de la Société Citoyenne Locale AL-MASHAREK pour les services et l'investissement**

Montant du capital social souscriptible : 10 000 dinars

Participation publique : Terrain domanial avec une part des revenus de la réconciliation pénale

Siège social : Les demandes de souscription sont acceptées au bureau du maire d'El Mida

Objet de la société : Développement du secteur agricole

Durée prévue : 99 ans

Dépôt du projet de contrat constitutif type : 22 novembre 2024 au tribunal de première instance de Nabeul sous le numéro 3

Parts de souscription : 50 parts correspondant à 10 000 dinars

Valeur nominale des parts : 200 dinars par part

Répartition des bénéfices et constitution des réserves :

- 15 % de réserve obligatoire

- 20 % pour les activités sociales, culturelles et environnementales

- 35 % pour les souscripteurs

- Le surplus sera utilisé pour développer les activités de la société

Dépôt des fonds de souscription : Société tunisienne de Banque, agence de Korba ou bureau de poste d'El Mida

Période de souscription : Du 1er au 15 décembre 2024, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription complète avant l'échéance

L'assemblée générale constitutive de la Société Citoyenne Locale AL-MASHAREK pour les services et l'investissement se tiendra le 16 décembre 2024 dans la salle de réunion de la municipalité d'El Mida.

Fondateurs :

- Ayoub Baccouche - Résident à El Korchine

- Imen Hamaoui - Résidente à Tafallon

- Najeh Baccouche - Résident à Bir Massouda

- Dhahab Benalaya - Résidente à El Korchine

- Wejdan Benalaya - Résidente à El Korchine

- Kadhem Khammassi - Résident à Korba.

2024R03000SODB1

---

**Avis de souscription**

**Constitution d'une société citoyenne**

Nom de la société à constituer : Société citoyen Régionale de Développement Touristique et Sportif

Type de société : Régionale

Capital social souscrit : 20 000 dinars

Adresse du siège social : Rue Tazerka, Ragouba, El Ksar, Gafsa 2169

Téléphone : 55061543

Objet de la société : Exploitation et entretien des installations touristiques et sportives

Durée de la société : 99 ans

Activités principales :

Exploitation des installations sportives, récréatives et commerciales.

Entretien des infrastructures sportives et touristiques.

Organisation d'événements pour promouvoir la sensibilisation culturelle, touristique et environnementale.

Date et lieu de dépôt du projet des statuts types :

Au Tribunal de Première Instance de Gafsa, sous le numéro 3882, en date du 13/11/2024 Nombre de parts à souscrire, montant à payer immédiatement 400 parts, au prix de 50 dinars chacune.

Valeur nominale des parts émises 50 : dinars par part

Conditions relatives à la distribution des bénéfices et à la constitution des réserves :

En cas de réalisation de bénéfices ou d'excédents en fin d'exercice comptable.

Une réserve légale de 15 % sera constituée jusqu'à atteindre 50 % du capital social

20 % des bénéfices seront alloués à des activités sociales, culturelles et environnementales. Jusqu'à 35 % des bénéfices pourront être distribués par décision de l'assemblée générale. Le solde sera réinvesti pour développer les activités de la société à l'échelle locale.

Nom de la banque et de l'agence : Banque Attijari Bank, agence gsar, Gafsa

Période de souscription : Du 25/11/2024 au 10/12/2024, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription complète avant la fin de cette période.

Modalités de convocation de l'assemblée générale constitutive et lieu :

Après la souscription complète, une convocation sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens nationaux. Une copie sera affichée aux sièges des délégations concernées.

Fondateurs :

- Issam Ben Ahmed, Ragouba, El Ksour, Gafsa

- Hayet Chouya, Ragouba, El Ksour, Gafsa

- Abbas Ben Ahmed, Rue de l'Environnement, El Ksour, Gafsa

- Oussama Ftah, Ragouba, El Ksour, Gafsa

- Haïder Chouya, Cité El Kawafel, Gafsa.

2024R03003SODB1

---

**Constitution d'une société Citoyenne Locale**

Dénomination : Société Citoyenne Locale de Transport ELZOHD

Type de la société : Société Citoyenne locale

Montant du capital souscrit : 12.500 Dinars.

Siège social : Fadhline - délégation Téboulba - Monastir

Objet : Transport des élèves, des ouvriers et des associations.

Durée : 99 ans.

Date de dépôt du projet du statut et contrat constitutionnel de la société : 27/11/2024 au greffe du tribunal de première instance de Monastir sous dossier n°11

Nombre des parts à souscrire : 50 parts

Valeur nominale de la part : 250 dinars

Date de tenue de l'assemblée constitutive et la souscription : 27/12/2024 au siège social de la société.

Fondateur :

- Fethi Ibn Tekaya
- Makhlouf Bouchahda
- Mohamed Chebil
- Ali Ben Tekaya
- Amir Ben Salem
- Noureddine Bouchahda.

2024S01551SODB1

---

**Constitution d'une société Citoyenne**

Nom de l'entreprise à constituer : La société citoyenne locale (Etawazon) pour la production agricole à Medjez El Beb.

Capital souscrit de la société : 10 000 dinars

Le nombre d'actions qui seront souscrites et payées en numéraire, et le montant actuellement à payer : 50 actions, au prix de 10 000 dinars.

La valeur nominale des actions à émettre : 200 dinars par action

Adresse prévue de la société : Route de Beja 9070, Medjez El Beb.

Sujet de la société : grande agriculture et élevage

La durée précisée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de contrat fondateur : 25/04/2024 au Tribunal de Première Instance de Beja sous le numéro de dossier 12

Conditions liées à la répartition des pauses et à la constitution de l'épargne :

- 15% sont alloués sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50% du capital de la société citoyenne locale.
- 20% sont alloués aux activités sociales, culturelles et environnementales.
- Les bénéfices ou surplus restants pourront être distribués dans la limite d'un pourcentage n'excédant pas 35% par décision de l'assemblée générale.
- L'excédent est utilisé pour développer ses activités localement.

L'institution bancaire dans laquelle seront déposés les fonds générés par la souscription : la Banque Tunisienne de Solidarité

Délai d'ouverture de souscription : du 2 décembre 2024 au 14 décembre 2024.

Modalités de convocation de l'assemblée générale de fondation et son lieu :

- via commentaires auprès local de la délégation et de la municipalité

Fondateurs :

- Trabelsi Mouhammed ben Hsan : CIN N°02279346
- Bahrini Wissem : CIN N°02330384
- Trabelsi Lassaad : CIN N°02247239
- Dhaw Al Harbewi : CIN N°02342716

Numéro de compte bancaire : TN59 2701 40000001 3474 1510.

2024402943SODB1

---

# *GESTION DE SOCIETES*

## Homologation de résolutions

**SOCIETES ANONYMES**

**Démarrage des souscriptions**

**AFC AMANETT SICAV**

**Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie obligataire**

**Identifiant Unique au Registre National des Entreprises :** 1888969Q

**Identification fiscale :** 000 M N 1888969/Q

Régie par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 Parue au JORT n°59 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.

**Agrément du CMF n°37-2024 du 11 juin 2024**

**Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des actions de AFC AMANETT SICAV aura lieu le 05 décembre 2024**

**AFC AMANETT SICAV présente les caractéristiques suivantes :**

**Dénomination :** AFC AMANETT SICAV

**Forme juridique :** Société d'Investissement à Capital Variable

**Catégorie :** Obligataire

**Type de l'OPCVM :** OPCVM de capitalisation

**Objet :** la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe constitué au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.

**Législation applicable** :

- Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application
- Règlement du Conseil du Marché Financier relatif au Organismes de Placement Collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents

**Siège social :** Carré de l'or - les jardins du lac II, les Berges du lac - 1053 Tunis

**Capital initial :** 1.000.000 Dinars divisés en 10 000 actions de 100 Dinars chacune

**Agrément du CMF :** n°37-2024 du 11 juin 2024

**Date de constitution :** 1er octobre 2024

**Durée :** 99 ans à compter de la date de constitution

**Promoteur :** ARAB FINANCIAL CONSULTANTS- AFC - Intermédiaire en bourse

**Gestionnaire :** ARAB FINANCIAL CONSULTANTS- AFC - Intermédiaire en bourse

Carré de l'or - les Jardins du Lac II - les Berges du Lac -1053 Tunis

**Dépositaire :**

ARAB TUNISIAN BANK - ATB

9, Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis

**Distributeurs :**

ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - Intermédiaire en bourse

Carré de l'or - les Jardins du Lac II - les Berges du Lac -1053 Tunis

ARAB TUNISIAN BANK

9, Rue Hédi Nouira -1001 Tunis

**Périodicité de calcul de la valeur liquidative :** Quotidienne

**Prix de souscription et de rachat :** La valeur liquidative nette de toute commission

**Pour plus d'informations sur «AFC AMANETT SICAV», un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 2014 sera mis à la disposition du public sans frais auprès de AFC AMANETT SICAV sise au Carré de l'or - les jardins du Lac II - les Berges du Lac - 1053 Tunis, du siège social de la société ARAB FINANCIAL CONSULTANTS, intermédiaire en bourse et du réseau d'agences de l'ARAB TUNISIAN BANK.**

2024R03044SANB2

---

**Avis aux actionnaires**

**LA CLINIQUE INTERNATIONALE TUNIS SUD (C.I.T.S)**

**Société anonyme**

**Au capital de 20.000.000 Dinars**

**Siège social : Route de Sousse GP1 Mégrine Ben Arous**

**MU 1428888G**

Il est porté à la connaissance des actionnaires que : Suivant P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 16/11/2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis le 22/11/2024 quittance n°M008807, Enregistrement 24504167, il a été décidé :

1. La réduction de capital pour ramener le capital de 50 000 000 DT à 20 000 000 dt par réduction de la valeur nominale de l'action pour le porter de 100dt l'action à 40dt l'action;

2. L'augmentation de capital de 33 000 000 dt pour ramener le capital de 20 000 000 dt à 53 000 000 dt par la création de 825 000 nouvelles actions d'une valeur nominale de 40dt chacune et ce :

- Par conversion du compte courant associé de la SCI La Persévérance pour un montant de 8 000 000 dt et la conversion du billet de Trésorerie souscrit pour un montant de 5 000 000 dt en supprimant partiellement les droits préférentiels de souscription des actionnaires actuels en réservant la souscription de 325 000 nouvelles actions à l'actionnaire SCI La Persévérance.

- Par l'entrée au capital de la BT SICAR pour un montant de 15 000 000 dt en supprimant partiellement les droits préférentiels de souscription des actionnaires actuels en réservant la souscription de 375 000 nouvelles actions aux nouveaux actionnaires.

- Par la suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant de 28 000 000 dt.

- Par l'augmentation de capital en numéraire de 125 000 nouvelles actions réservée aux anciens actionnaires pour un montant de 5 000 000 dt par l'institution de droit de souscription à titre réductible pour les actions nouvelles non souscrites à titre irréductible.

La souscription à ladite augmentation du capital serait exercée par tous les actionnaires dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution du présent avis au JORT. Elle sera close par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites à titre irréductible. Les actions non souscrites à titre irréductible pourront être souscrites à titre réductible par les actionnaires qui auront manifesté leur désir à souscrire et dans la limite de leurs demandes. Si après la répartition des actions souscrites à titre réductible il reste des actions nouvelles disponibles, le Conseil d'Administration aura le droit de les faire souscrire par qui bon lui semblera.

Dépôt des fonds : Il est ouvert un compte indisponible à la Banque de Tunisie Agence Mégrine sous le n°05009000028087156093 pour la libération des fonds.

Le P.V. de l'AGE précitée relatif au projet d'augmentation du capital en numéraires a été déposé provisoirement au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous le 26/11/2024 sous le n°AC021702024.

2024402949SANB2

---

**Société Nationale des Télécommunications**

**«Tunisie Telecom»**

**S.A au capital social de 1 060 500 000 Dinars**

**Siège social : Rue de la Bourse, 1053 Les Berges du Lac II, Tunis**

**Identifiant Unique : 0425665X**

Suivant le P.V de l'AGO de Société Nationale des Télécommunications «Tunisie Telecom» du 11 Juillet 2024 enregistré à la recette des finances Berges du Lac Tunis sous n°079980 le 22 Juillet 2024 et déposé au RNE sous n°202483746 le 29 Juillet 2024, a été approuvé la désignation de :

- Madame Rima Abbassi

- Monsieur Houssem Eddine Ben Othmen.

En qualité d'administrateurs au conseil d'administration de la Société Nationale des Télécommunications «Tunisie Telecom» sur proposition de l'Etat Tunisien.

A été approuvé également le renouvellement du mandat de Monsieur Maledh Marrakchi en qualité d'administrateur au conseil d'administration de Société Nationale des Télécommunications «Tunisie Telecom» sur proposition de l'Etat Tunisien.

2024402979SANB2

---

**SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE**

**Renouvellement du mandat du gérant**

**Stifen Distribution**

**SARL au capital de 11.000 Dinars**

**Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis**

**IU : 1707135 Z**

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 9 mai 2024, enregistré à la Recette des Finances de Den Den à Tunis, le 21

novembre 2024, sous le n°24804591 quittance n°M080894, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 26 novembre 2024, sous le n°2024148499. Il a été décidé, à l'unanimité, le renouvellement du mandat de la gérante Madame Fatma Rekik et ce pour une période de trois ans soit pour les exercices 2024, 2025 et 2026 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2027 qui statuera sur l'exercice 2026.

2024T01156SRLB2

---

**Société AL HASNA SARL**

**Résidence Nour El Bouhaiera**

**3ème étage Rue de Lac Turkana**

**MF : 917596 M/P/M/000**

**R.C : 0917596M**

**Mobile : 23464936/26581888/26507000**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2010 enregistré à la recette des finances el Menzeh VI Quittance n°101856 sous n°10708152 du 24 novembre 2010, il a été décidé la réduction du capital de la société de 900.000 DT à 840.000 DT par l'annulation du montant nominal des parts sociales de Mme Sahla Gherairi soit 60.000 DT, dont une copie a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises quittance n°2024f11652075 dossier n°2024148152.

2024T01157SRLB2

# *FONDS DE COMMERCE*

## Ventes de fonds de commerce

**Avis**

Par acte sous seing privé enregistré à la Recette des finances Rue du Sahel 45 Avenue de la Gare Tunis le 13/11/2024 quittance n°M057749 enregistrement n°24202364, Monsieur Khalifa Romdhane a cédé le fonds de commerce exploité Boulangerie Pâtisserie et fabrication de pains spéciaux sis à DUBOSVILLE n°39 angle Rue el wari et Rue el torfa à Monsieur Mohamed Amine Hamzaoui.

Les oppositions doivent parvenir au cabinet de Maître Majed Chemli Avocat à la cour de cassation sis à la rue Kaadine n°51 Tunis, dans les vingt jours qui suivent cette annonce sous peine de forclusion. Cet avis a été publié au journal Assabah du 19/11/2024.

2024T01158FCCC2

---

**Donation d'un demi du fonds de commerce**

Par acte notarié dressé par le notaire Ossema Bahri et Ferjani Arbia daté le 19/11/2024 enregistré à la recette des finances de rue de la Gare Tunis le 21/11/2024 Q n°M080512 rédigé au registre de brouillon sous le n°292 page 122 Mme Ahlem Bent Abdlaziz Al Mouwafak CIN n°00235666 donne à sa fille Farah Saida Bent Mohamed Taieb Ben Taher Zahhar CIN n°09350939 la totalité du fonds de commerce de la Pharmacie dénommée Pharmacie Ahalem Zahhar sis COMPLEXE MEDICAL MAGREBAIN n°3 Tunis El Manar 3 Tunis - 2092 matricule n°0381004X et ancien RNE A 1124661997 avec toutes ses compositions matérielles et morales pour le prix d'enregistrement de cinq cent mille dinars 500.000.000D pour l'enregistrement. Les oppositions seront effectuées à l'adresse du fonds de commerce. Cette annonce a été publiée au journal le Temps le 29/11/2024.

2024T01161FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Hammam-lif quittance n°M066694 enregistrement 24203019 Mme Henda Bediri cin 07030204 son adresse : rue Ali Belhaouane Klibia Nabeul a vendu le fonds de commerce situé au 06 rue el Kef Hammam-lif à Mme Zina Ghoul cin 07029872 son adresse 190 Av République Ben Arous.

Toute opposition sera faite au lieu du fonds de commerce dans le délai de 20 jours de publication au Jort.

Cette annonce a été publiée aussi au journal Achourouq le 23/11/2024.

2024T01162FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu du contrat sous seing privé de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Korba le 22/11/2024 sous le numéro 24202719, quittance numéro M074747, Monsieur Wissem Ganner, titulaire de la carte d'identité numéro 06406099, délivrée à Tunis le 9/02/2011, a vendu à Monsieur Mahmoud Selliti, titulaire de la carte d'identité numéro 00742879, délivrée à Tunis le 10/8/2016, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels préparé pour vente «pâtisseries et glaces» sis à l'Avenue Habib Bourguiba à Korba.

Toutes les oppositions devront être formulées dans un délai de 20 jours auprès du vendeur au local où s'exerce le fonds de commerce sis à l'Avenue Habib Bourguiba à Korba et ce à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été aussi publié au journal La Presse le 27/11/2024.

2024T01163FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 19 novembre 2024 enregistré à la recette des finances de Raoued en date du 22 novembre 2024, quittance numéro 135126 M, enregistrement n°24206541. Monsieur Youssef Ben Dhaou Ben Mohamed Chalghoum a vendu à M. Kamel Ben Salem Ben Massoud Bou Abid tout le fonds de commerce situé à l'Avenue de la Plage, près de l'école primaire de Raoued 2056, destiné pour le commerce et la vente dont l'activité est spécialisée dans le commerce d'autres produits, en particulier la vente de fruits secs.

Toutes les oppositions seront acceptées chez l'adresse du magasin durant une période limitée de vingt jours (20 jours) à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

La présente annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 29/11/2024.

2024T01164FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte SSP daté du 4/10/2024 et enregistré à la recette des finances de Testour le 9/10/2024 sous le numéro 7020714 et le numéro d'enregistrement 24200922.

Monsieur Amor Ben Mohamed El Bahy, titulaire de la carte d'identité nationale n°02200696, a cédé la totalité du fonds de commerce du local situé à Selouguia, délégation de Testour, utilisé comme boulangerie sous le nom de "La Boulangerie Moderne", à Monsieur Hatem Ben Amar El Bahy, titulaire de la carte d'identité nationale n°02323245.

Les oppositions peuvent être déposées au local où le fonds de commerce est exploité, tous les jours, de 9 heures à 16 heures, dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal Al Chourouk en date du 26/11/2024.

2024T01165FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat de vente d'un bien commercial, reconnu par signature auprès de la Commune de Gafsa le 12/11/2024 et enregistré à la recette des finances du Palais, sous le numéro d'enregistrement M072725 et le numéro 24211553 le 13/11/2024, Ayham Infot Lico Minikaswa Company, en la personne de son représentant légal, Adel bin Muhammad Al-Saleh, propriétaire de P.T., n° 06216780, a vendu à BK Mobile Company, en la personne et ses agents, Khalid bin Al-Eid Shukri, propriétaire de P.T., n°06205762, l'ensemble du bien commercial représenté par ses éléments matériels et moraux, tel qu'un magasin de vente de téléphones et de leurs accessoires situé au quartier Nour de Gafsa.

En effet, cette annonce a été publiée dans le journal Al-Shorouk le 15/11/2024, et toute personne qui en a l'intention doit contacter le siège de l'actif commercial indiqué ci-dessus dans un délai de vingt jours.

2024R02923FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Selon contrat de vente enregistré à la recette des finances de Sbeïtla le 13/11/2024 sous le n°24602816 reçu n°M073329 Mr Noureddine ben Ahmed Debaoui, titulaire de la carte d'identité nationale n°08583548 a vendu à Mr Aymen ben Mohamed Gassoumi, titulaire de la carte d'identité nationale n°09091165, le fonds de commerce sis à Rue Tayeb El Mhiri Sbeïtla 1250 dont l'objet est vente des produits alimentaires.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du vendeur sis à rue Al Sourour Al Gharbi Sbeïtla, dans les 20 jours qui suivent à partir de la parution au journal officiel de la République Tunisienne.

2024R02999FCCC2

---

**Avis**

Par acte S.S.P enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 22/11/2024 quittance n°M163608 enregistrement 12831462, Mr Achraf Aouini CIN n°01809334 a vendu à Mr Badie Werguemmi CIN n°05090619 la totalité du Fonds de Commerce exploité dans la vente des vêtements sis complexe Salema Av Yasser Arafet Manaret Hammamet avec ses éléments moraux et corporels. Toute opposition sur le prix doit être faite entre les mains du vendeur à son adresse cité esstah Manaret Hammamet dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution du présent avis au JORT. Le présent avis a été publié au journal Achourouk le 28/11/2024.

2024R03012FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant un acte sous seing privé en date du 27/11/2024 enregistré à la recette des finances de Kebili le 27/11/2024 sous le n°24205560 quittance n°M026320, Mr Elkhmiri Mohamed a vendu à Mme Hammed Ikram la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local Souk El Bayez Kebili 4200.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées entre les mains de l'acheteur Mm Hammed Ikram à son domicile Echoucha Souk Elahad Kébili dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Publié au Journal le Quotidien le 29/11/2024.

2024R03015FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé du 14/7/2024 enregistré à la recette des finances cité Erriadh à Sousse le 12/11/2024 sous le n°24203219 (reçu n°M071480) Madame Zina ben Achour domiciliée rue 27 Ibn Said cité Erriadh Sousse a vendu à Madame Sana Handous domiciliée rue 11 Ibn Said cité Erriadh Sousse, un fonds de commerce exploité prêt à porter au local sis à l'avenue Ettaoufik 4023 cité Erriadh Sousse avec tous les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées à l'acheteuse Madame Sana Handous au local dans lequel le fonds de commerce est exploité, sis à l'avenue Ettaoufik 4023 cité Erriadh Sousse et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 13/11/2024.

2024S01470FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé du 10/9/2024, enregistré à la recette des finances de Mahdia le 20/9/2024 sous n°04200576 reçu n°0054146 la société Aouled Makhloufa société unipersonnelle à responsabilité limitée (SUARL) capital social mille dinars siège social sis à rue Hammarskjöld 5160 Eljem gouvernorat Mahdia son identifiant unique 1791173D représentée par son gérant Mr Aymen Ben Lotfi Makhloufa titulaire de la CIN n°09390664, a vendu à Mr Taoufik Ben Lotfi Ali Tunisien né le 16/4/1973 à Rouadhi Boumerdess titulaire de la CIN n°03980634, la totalité d'un fonds de commerce consistant l'exercice de toute sorte des activités commerciales dans le local sis à l'Avenue Ali Belhouane Mahdia avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être effectuée entre les mains de Mr Al Amin Massoud l'avocat à son bureau sis à rue Erraoudha n°12 Mahdia dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne et à l'une des journaux quotidiens "le Quotidien" du 9/11/2024.

2024S01491FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé, signature légalisée devant la commune Hammam Sousse le 14/10/2024 et enregistré par la recette des finances de Sousse le 16/10/2024 Reçu n°045807 N° d'enregistrement 24203747, Belkacem Zabar titulaire de la carte nationale n°02962751 délivrée à Tunis le 19/10/2022 ; vend à la société Top-K-Sun Energy en la personne de son représentant légal la totalité du fonds de commerce situé à Sahloul 1 n°18, les appositions seront effectuées chez Belkacem Zabar demeurant à Résidence Finis Sahloul 3 Sousse et ce dans un délai de vingt jours à partir de l'insertion de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce est publiée au journal quotidien Echourouk le 23/11/2024. IP 724/1301

2024S01540FCCC2

---

**Donation**

Mme Latifa Bariri, titulaire de la carte d'identité 02947949 délivrée le 3/8/2016, a donné à son fils M. Imad Al-Shatti, titulaire de la CIN n°05500723 délivrée le 6/4/2022, l'origine commerciale représentée dans le café Shahrazad situé sur la route Monastir Masaken sous un numéro d'identification fiscale 000CA1217935/Y.

Le numéro de carte d'identité est 0054272

Une donation complète de légitimité avec tous les droits, limites et avantages généraux de l'ancien et du moderne.

On sait que le transfert est effectué en connectant le numéro MO96743.

2024S01541FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suite à un acte sous seing privé en date du 26/8/2024, enregistré à la recette des finances route el Ain Sfax en date du 28/8/2024, n° de quittance M053041 enregistrement n°24203153, Mr. Atef Rekik titulaire de la CIN n°05245235 a vendu à Mr. Hamed Alila titulaire de la CIN n°11093156 la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des fruits secs exploité à la route El Ain km 4 Sfax.

Les oppositions seront reçues au lieu de l'exploitation du fonds de commerce dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal le Temps du 30/8/2024.

2024X01565FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé fait à Tunis le 14/11/2024 et enregistré à la Recette des Finances El Manar le 18/11/2024 (sous le numéro 24204139, quittance numéro M082076), Mr Sadek Ben Omar Ayari titulaire de la carte d'identité n°07354826, a vendu à la Société Group Quaterra Agro enregistrée au registre national des entreprises sous le n°B1893706, le fonds de commerce du local aménagé pour l'activité de la vente des produits alimentaires en détail, sis au 3 rue 7555 lotissement Elgharbi jardin Menzeh 1 Tunis.

Toutes les oppositions seront mises dans un délai de 20 jours après la publication de cet avis au JORT, chez l'acheteur Société Group Quaterra Agro au siège social sis au 3 rue 7555 lotissement Elgharbi jardin Menzeh 1 Tunis.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 20-11-2024.

2024402938FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte SSP du 21 novembre 2024 enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche Tunis le 22 novembre 2024 Quittance n° M08932 Enregistrement n°24205138, Mme Samira Ouertani épouse M. Fathi Rgaia demeurant 35 avenue des Etoiles El Menzah8 Ariana a vendu à Mme Lilia Turki épouse M. Mohamed Mehdi Bourouis demeurant 14 avenue Youssef Rouissi, Immeuble Zaizafoun (Tilleul) app.7 Manar 2 Tunis, la totalité du fonds de commerce de pharmacie avec ses éléments corporels et incorporels sis 9 rue de l'Armée Nationale Tunis.

Les oppositions seront adressées à Maître Abdelmajid Turki Avocat près la cour de cassation instrumentaire de la vente à son Etude sise au 16 Bis Rue Ahmed Rami Cité Jardins le Belvédère 1002 Tunis dans un délai de vingt jours.

Cette annonce a été publiée aux journaux La Presse et Essahafa Tunis le 27 novembre 2024.

2024402948FCCC2

---

**Désistement d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat de désistement d'un Fonds de Commerce enregistré à la Recette des Finances Cité Ettadhamen en date du 28/10/2024 sous le n°40300-08-2024 Quittance n°102696 le 14/11/2024, Mr Miloud Mbarki titulaire du Passeport n°UD7458694 et Mme Nawel Mbarki Titulaire de la Cin n°07467429 a désisté à Mme Thouraya Massoudi titulaire du CIN n°11890028, tout le Fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels et sis à : Avenue 07 Novembre Cité 02 Mars Ettadhamen ; et exploité dans l'activité de Café Catégorie "A" "Café Marrakch".

Les oppositions seront acceptées à l'adresse du fonds de commerce sus mentionnée dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au JORT.

Ce texte a été publié aux deux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 29/11/2024

2024402950FCCC2

---

## Location gérance libre

**Location d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat de location d'un fonds de commerce en date du 1er Septembre 2024 et enregistré à la Recette des Finances d'El Manar le 18 Septembre 2024, quittance n°M069770, enregistrement n°24303324.

M. Anwar Ben Salah Ben Ammar Yahiaoui a loué à Mme Laila Bent Salah Ben Ammar Yahiaoui la totalité du fonds de commerce destiné à l'exercice de l'activité de vente des produits alimentaires, des épices et autre sis au Rez-de-chaussée Rue Abdelwaheb, résidence l'Avicenne El Manar 1 Menzah 2092 avec la totalité de ses éléments matériels et immatériels. Les oppositions doivent être adressées au local du fonds de commerce dans un délai maximum de vingt jours à partir de la date de publication dans le journal officiel de

la République Tunisienne. Toute opposition qui aura lieu hors délai sera considérée nulle.

Le présent avis a été inséré sur le journal "Assabah" le 26/11/2024.

2024T01159FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

Mr Hamed Faouzi Ferjeni a loué à la Société «EXOTIC RENT A CAR» en vertu de l'acte SSP le 28/8/2024 et 16/9/2024 enregistré à la recette des finances La Marsa au 19/11/2024, quittance n° M141108, enregistrement n°24307695 la totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé : bord de la route La Marsa GP9 Tunis.

Toute opposition doit se faire auprès de l'acquéreur à l'adresse au bord de la route La Marsa GP9 Tunis dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce.

Cette annonce a été publiée le 27/11/2024 dans les deux journaux Le Quotidien et Echourouk.

2024R02992FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé signé le 12/11/2024, M. Nejjeri Jemel titulaire de la CIN n°08606035, domicilié à cité pole immobilier Médenine nord Médenine, a loué à Monsieur Koni Lotfi, titulaire de la CIN n°05712407, domicilié au 47 rue Hedi Chaker Médenine différents matériaux la totalité du fonds de commerce consistant en un local de vente différents matériaux situé à la rue Djerba Médenine au bord de souk "Iwed" avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont recevables dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT auprès du locateur M. Nejjeri Jemel au cabinet maître Boussoukaya et associés situé à l'immeuble kourchid center 4ème étage. Un extrait de cet acte de vente a été publié au journal "le Quotidien" en date du 23/11/2024.

2024R03005FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat de location de fonds de commerce daté du 5/9/2024 et enregistré auprès de la recette des finances de Soliman le 27/11/2024 Sous le récépissé numéro M065040, Mr. Adel Hadhili, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05086351 et de l'identifiant unique numéro F918368, a loué à Mr. Mahmoud Aziz Larbi, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 09897198, l'intégralité du fonds de commerce lié à l'activité de café de catégorie 1, situé au 61, rue Khoder Hassan, Soliman Chat, à Soliman.

Le contrat de location du fonds de commerce comprend :

1. La clientèle.

2. La renommée commerciale.

3. L'enseigne commerciale, sous le nom Café Marina.

2024R03014FCCC3

---

# *ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS*

## Constitutions

**Avis**

Nom de l'association : Fenêtre du Succès

Sujet : Culturel et éducatif

Siège : Rue Ahmed Tlili 8050 Hammamet

Objectifs : Contribuer à l'amélioration de l'éducation et de l'apprentissage

Contribuer à encourager l'échange culturel sous toutes ses formes Contribuer à la construction d'une société instruite. Diversifiée et ouverte.

Contribuer au développement des compétences de travail d'équipe et de volontariat

Présidente : Randa Nabouli

Trésorière : Isra Mami

Secrétaire générale : Rania Darej

Secrétaire générale adjointe : Hajer Bakhtri

Membre : Iyed Bouslama

Vice-président : Ali Kaabar.

2024R02998APSF1

**Constitution d'une association**

Nom de l'association : Association d'artichaut de Bizerte

Objet : Association à caractère scientifique

Objectifs :

- Nouer des collaborations avec des associations similaires, aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale.

- Contribuer au développement de la chaîne de valeur d'artichaut de Bizerte.

Membres :

Président : Mohamed Ali Laabidi

Vice-président : Ahmed Ferjani

Secrétaire général : Ameur Bra

Secrétaire générale adjointe : Amira Boughanmi

Trésorier : Noureddine Agrebi

Trésorier adjoint : Aymen Ben Jemaa.

2024R03004APSF1

---

**Constitution d'une association**

Nom de l'association : Widadiyya, employés et cadres de la Commune de Chaouachi

Objet : Wadadiyya.

Objectifs :

Renforcer les relations et les liens professionnels et instaurer un esprit de solidarité sociale entre ses différents membres.

Réaliser des activités culturelles et récréatives au profit de ses participants.

Siège de l'association : Commune de Chaouachi

Président de l'Association : Mouldi Tlili

Secrétaire général : Salah Al-Din Mbarki

Trésorier : Al-Hadi Zaidi.

RR420281076TN

2024S01527APSF1

---

**Constitution d'une association**

Nom de l'association : Astre Sportif d'Agareb

Siège : Agareb

Spécialité : Football et athlétisme

Numéro de reçu d'approbation : 7188

Composition des membres :

Président : Slim Bouguerra

Vice-président : Nizar Baccari

Secrétaire général : Hamdi Ben Kraim

Trésorier : Fahmi Lachhab.

Objectif :

L'Astre Sportif d'Agareb a pour mission d'encadrer les jeunes et de les encourager à pratiquer le sport, notamment le football et l'athlétisme, dans un esprit de discipline et de compétition saine. L'association vise également à participer activement à diverses compétitions sportives locales et nationales afin de promouvoir les talents de la région.

2024X01558APSF1

## Homologation de résolutions

**Changement de la nomination d'une association**

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 9/10/2024 et enregistré à la recette des finances de Kairouan. Quittance n°M120943, Enregistrement n°24706448, il est convenu ce qui suit :

- Le changement de la nomination de l'association Féminine Sportive Kairouanaise qui devient Al Nassr Sportive Kairouanaise.

2024R02994APSF2

**ASSOCIATION HAMZAT WASL**

**MF : 1623540WPN**

Selon l'assemblée générale extraordinaire du 19/9/2023 les membres de l'association ont décidé la dissolution de l'association et la nomination de Mme Radhia Brahem liquidatrice.

2024S01535APSF2

# *ACTES JUDICIAIRES*

## Ventes aux enchères publiques

**Vente aux enchères publiques**

**Après déduction de 40 %**

**Maître Boughazli Mustapha**

**Avocat à la cour de cassation**

**3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah - Ariana**

**Tél : 71237601 / 98314410**

**MF : 222720KAP000**

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RNE1237/A, Représentée par son P.D.G, siège social sise à la rue Hédi Nouira - Tunis.

2) La Débitrice principale : la Sté OLIVER MODE, S.A.R.L, RC N17362000B, représentée par son gérant, sise à l'Avenue Habib Bourguiba Haouiria et à la rue 7 novembre, Boukrim, Haouria - Gouvernorat de Nabeul.

3) Débitrice saisie : Habiba Ben Romdhane veuve Ben Ali, CIN 01696838, sise à l'Avenue Ali Belhaouine Saheb Jebel Haouria - Nabeul.

4) Avocat poursuivant : M. Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 Rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F 222720 KAP000.

5) L'immeuble mis en vente :

Ce sont des parts immobilières de 3219,0856 de la totalité de 48573 parts objet du T.F 528988 Nabeul dénommé "BIR OUSTANI" situé à Saheb Jebel, c'est un terrain à vocation Agricole presque rectangulaire se trouve à 13 km d'el haouria et de 105 Km de Tunis.

6) Le prix de l'immeuble mise en vente : le prix de l'immeuble mis en vente est fixé à 40.696,749 dt outre les frais et les dépenses qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de la Nabeul le lundi 6 janvier 2025 (6-1-2025) à 9 h du matin.

2024R03008VEPA1

**Vente aux enchères publiques**

**Après déduction de 40 %**

**Cabinet maître Boughazli Mustapha**

**Avocat à la cour de cassation**

**3 Rue Abderrahman Ibnou Aouf - Menzah 5 - Ariana**

**Tél/Fax : 71.351.773**

**M.F : 222720KAP000**

1) Créancier poursuivant : STB, S.A inscrite au RNE sous le n°1237/A représentée par son D.G demeurant à Tunis rue Hédi Nouira.

2) Débiteur hypothécaire : Jamil Ben Haj Ali Boujebel PDG, CIN 02834207, demeurant à la rue Taieb Mehiri, Beni Khalled, Gouvernorat de Nabeul.

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, avocat à la cour de cassation, 3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F 222720KAP000.

4) Les parts immobilières mises en vente : ce sont 18222 des parts immobilières objet du TF n°580259 Nabeul dénommé "SANIET BOUJEBEL" de la totalité de 18370 parts. C'est un terrain agricole irrigué qui produit les arbres fruitiers avec 423 arbres irrigués avec le système de goutte à goutte avec un puits et équipé en électricité.

5) Prix de la vente : est fixé à 450.000,000 dinars outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

6) Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 6/1/2025 à partir du 9h du matin au tribunal de 1ère instance de Grombalia.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

NB : l'immeuble est situé à la zone d'intervention de l'agence foncière agricole et soumis à un accord préalable du gouverneur de la région.

2024R03009VEPA1

**Vente aux enchères publiques**

**Maître Boughatli Mustapha**

**Avocat à la cour de cassation**

**3 Rue Aberrahman Ibn Aouf Menzah Ariana**

**Tél : 71 237 601 /98 314 410**

**MF : 222720KAP000**

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RNE1237/A, Représentée par son P.D.G, Siège social sise à la rue Hédi Nouira - Tunis

2) La Débitrice principale : la Sté MEDITERANEENE SERVICE, S.A.R.L, RC 5176122013B, représentée par son gérant, sise à l'Avenue 2 Mars 1934 Nabeul - Gouvernorat de Nabeul.

3) Débitrice saisie : Nabiha Ben Mahmoud Marzouk épouse Hajja. CIN 01709121, sise à rue Essalem Bir Challouf - Nabeul.

4) Avocat poursuivant : M. Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 Rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F 222720 KAP000.

5) L'immeuble mis en vente :

Un immeuble objet du T.F 627655 Nabeul dénommé "NABIHA" situé à Dar Chaabane El Fehri, c'est une STATION STAR OIL de 1903 m² se compose d'un café en état de Fonctionnement et une bâtisse en voie de construction avec les dépendances de lavage des voitures et un restaurant et une Villa en voie de construction.

6) Le prix de l'immeuble mis en vente : le prix de l'immeuble mis en vente est fixé à 2.014.756,113 dt outre les frais et les dépenses qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de la Nabeul le lundi 6 janvier 2025 (6-1-2025) à 9 h du matin.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2024R03010VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Cabinet Maître Souad Rjeb**

**Avocate à la cour d'Appel**

**04, rue de brésil, Belvédère, Tunis**

**Tél : 50138455**

**MF : 1363964/V/A/P/000**

A la diligence de : Maître Souad Rjeb avocate à la cour d'Appel, 04 rue de Brésil, Belvédère, Tunis.

Poursuivant : La société Agrimatco Tunisie en la personne de son représentant légal, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au bord de la rue Youssef Rouissi 2013 Ben Arous, identifiant unique S0977321, inscrite au registre de commerce au tribunal de 1ère instance de ben Arous sous le n°B0254302006 en leur qualité de créancier et qui a élu domicile au cabinet de Maître Souad Rjeb, avocate à la cour d'appel, 4 rue de brésil belvédère, Tunis.

Contre la partie saisie : Salem ben Sghaier Elabessi, agriculteur, demeurant elmanar hajeb laayoun, el kairaouan.

Immeuble saisi : C'est une terre agricole Objet du T.F n°79284 kairaouane dénommé «Essalama», d'une superficie globale de 69862 m² constitue de deux pièces, la pièce n°2 et la pièce n°3, séparées par l'autoroute Tunis Jelma, une terre agricole avec un bon sol, convient aux cultures irriguées et au culture des arbres fruitiers et d'oliviers.

La pièce n°2 d'une superficie de 35228 m², terre irriguée avec un bon sol, planté la plupart arbres d'oliviers productifs (143 de grande taille au pic de production, et 115 de moyenne taille), sol blanc, et contenant aussi la maison de la partie saisie.

La pièce n°3 m² d'une superficie de 34634 m², que se trouve au creux de la pièce n°2, planté la plupart arbres d'oliviers productifs (115 arbres d'oliviers productifs) et contenant aussi un sol blanc.

Mise à prix : la totalité d'immeuble est estimée de cinq cent cinquante neuf mille quatre cent quatre vingt dix dinars 559.490.000 DT, et ce par les deux experts M.Raouf Arfa et M.Jaouher Ajmi Selon leur rapport daté du 6/5/2024 en vertu de l'ordonnance sur requête n°15600 délivrée auprès du président de première instance de kairaouan en date du 6/11/2023.

Date et lieu d'adjudication : lundi le 30/12/2024 à partir de 9 h, devant la chambre des criées auprès du Tribunal de 1ère instance de kairaouan.

Pour participer aux enchères il faut consigner le tiers de la mise à prix.

Pour les étrangers il faut se munir d'une autorisation du gouverneur de la région.

La visite de l'immeuble peut se faire tous les jours de 08h30 du matin à 18h00.

La participation à cette adjudication se fait par l'intermédiaire d'un avocat et le 1/3 du prix d'ouverture doit être consigné ou présenté le jour de l'audience sous forme d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire définitive.

Pour plus de renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de kairaouan ou au Cabinet de Maître Souad Rjeb, avocate à la cour d'appel, 4 rue de brésil belvédère, Tunis.

2024R03034VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

1. La saisissante créancière : Majdi AL Sakli, domiciliée à route de Gabes Médenine.

2. Le saisi débiteur : Mohammed ben Khlifa Neji domicilié à Médenine krar Al halam

3. L'avocat poursuivant : Maître Jamel Zarrouk l'avocat auprès de la cour d'appel résidence essid route de Tataouine Médenine bureau n°14.

4. L'immeuble saisi : toutes les 1136 parties sur l'indivision de l'immeuble au titre foncier n°35015 Médenine et qui s'appellent Bahia sis à om Tamer Charkia Médenine avec une surface de 34878 mètres carrés est composé par une seule parcelle n°242 et ce terrain est propice à la construction.

5. La mise à prix : vingt cinq mille et cent soixante dinars deux cent millimes (25. 160,200).

6. La date et lieu de la vente : aura lieu le lundi le vingt trois décembre deux mille vingt quatre (23/12/2024) à partir de neuf heures du matin à la salle des enchères immobilières au tribunal de la première instance de Médenine.

7. Les conditions de visite de l'immeuble saisi : Tous les jours à partir du 8 h du matin jusqu'à 17h.

2024X01575VEPA1

---

## Avis aux créanciers

**Désignation de deux mandataires de justice**

**Société MN Travel - SARL**

**Capital : 100.000 DT**

**Siège social : Avenue Kheireddine Bacha Immeuble 41 Bloc C étage 4 Tunis**

**Identifiant unique : 1859727L**

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 22/11/2024, il a été décidé la nomination de Monsieur Atef Ben Ali et Monsieur Mohamed Haouidhek en tant que mandataires de justice de la société MN Travel, ayant pour mission la gestion de la société conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur. Madame le juge Oumaima Bakkar a été désignée juge contrôleur.

Tout intéressé peut contacter les mandataires de justice susmentionnés au centre Dorra bloc C 2ème étage bureau n°6 El Manar 3 Tunis, (Tél : 71887788 / 71887305 - Fax : 71887313).

2024R03016VEPA2

**Désignation de deux mandataires de justice**

**Société Ismail Call Center - SARL**

**Capital : 15.000 DT**

**Siège social : 9 rue 8304 Montplaisir**

**Identifiant unique : 1662009Y**

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 22/11/2024, il a été décidé la nomination de Monsieur Atef Ben Ali et Monsieur Mohamed Haouidhek en tant que mandataires de justice de la société Ismail Call Center, ayant pour mission la gestion de la société conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur. Madame le juge Oumaima Bakkar a été désignée juge contrôleur.

Tout intéressé peut contacter les mandataires de justice susmentionnés au centre Dorra bloc C 2ème étage bureau n°6 El Manar 3 Tunis, (Tél : 71887788 / 71887305 - Fax : 71887313).

2024R03017VEPA2

---

**Désignation de deux mandataires de justice**

**Société Panofort du nord - SARL**

**Capital : 50.000 DT**

**Siège social : Route Ain Draham Tabarka**

**Identifiant unique : 0984415Q**

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 22/11/2024, il a été décidé la nomination de Monsieur Atef Ben Ali et Monsieur Mohamed Haouidhek en tant que mandataires de justice de la société Panofort du nord, ayant pour mission la gestion de la société conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur. Madame le juge Oumaima Bakkar a été désignée juge contrôleur.

Tout intéressé peut contacter les mandataires de justice susmentionnés au centre Dorra bloc C 2ème étage bureau n°6 El Manar 3 Tunis, (Tél : 71887788 / 71887305 - Fax : 71887313).

2024R03018VEPA2

**Désignation de deux mandataires de justice**

**Société Hôtelière et Touristique Ismail**

**Capital : 22.001.000 DT**

**Siège social : Avenue Kheireddine Bacha Immeuble 41 Bloc C étage 4 Tunis**

**Identifiant unique : 0644738R**

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 22/11/2024, il a été décidé la nomination de Monsieur Atef Ben Ali et Monsieur Mohamed Haouidhek en tant que mandataires de justice de la société Hôtelière et Touristique Ismail, ayant pour mission la gestion de la société conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur. Madame le juge Oumaima Bakkar a été désignée juge contrôleur.

Tout intéressé peut contacter les mandataires de justice susmentionnés au centre Dorra bloc C 2ème étage bureau n°6 El Manar 3 Tunis, (Tél : 71887788 / 71887305 - fax : 71887313).

2024R03019VEPA2

---

**Désignation de deux mandataires de justice**

**Société Hôtelière et Touristique Ismail Gammarth - SA**

**Capital : 8.000.000 DT**

**Siège social : Avenue Kheireddine Bacha Immeuble 41 Bloc C étage 4 Tunis**

**Identifiant unique : 0878672M**

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 22/11/2024, il a été décidé la nomination de Monsieur Atef Ben Ali et Monsieur Mohamed Haouidhek en tant que mandataires de justice de la société Hôtelière et Touristique Ismail Gammarth, ayant pour mission la gestion de la société conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur. Madame le juge Oumaima Bakkar a été désignée juge contrôleur.

Tout intéressé peut contacter les mandataires de justice susmentionnés au centre Dorra bloc C 2ème étage bureau n°6 El Manar 3 Tunis, (Tél : 71887788 / 71887305 - fax : 71887313).

2024R03020VEPA2

**Désignation de deux mandataires de justice**

**Société Entreprise bâtiment du nord - SARL**

**Capital : 50.000 DT**

**Siège social : Rue Mohamed Ali Hammi Zone industrielle Sidi Thabet**

**Identifiant unique : 0706333R**

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 22/11/2024, il a été décidé la nomination de Monsieur Atef Ben Ali et Monsieur Mohamed Haouidhek en tant que mandataires de justice de la société Entreprise bâtiment du nord, ayant pour mission la gestion de la société conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur. Madame le juge Oumaima Bakkar a été désignée juge contrôleur.

Tout intéressé peut contacter les mandataires de justice susmentionnés au centre Dorra bloc C 2ème étage bureau n°6 El Manar 3 Tunis, (Tél : 71887788 / 71887305 - fax : 71887313).

2024R03021VEPA2

---

**Désignation de deux mandataires de justice**

**Société Grand Italia - SARL**

**Capital : 5.000 DT**

**Siège social : 3 Avenue des Etats Unis**

**Identifiant unique : 0013943K**

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 22/11/2024, il a été décidé la nomination de Monsieur Atef Ben Ali et Monsieur Mohamed Haouidhek en tant que mandataires de justice de la société Grand Italia, ayant pour mission la gestion de la société conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur. Madame le juge Oumaima Bakkar a été désignée juge contrôleur.

Tout intéressé peut contacter les mandataires de justice susmentionnés au centre Dorra bloc C 2ème étage bureau n°6 El Manar 3 Tunis, (Tél : 71887788 / 71887305 - fax : 71887313).

2024R03022VEPA2

**Désignation de deux mandataires de justice**

**Société Hôtel et Loisirs - SA**

**Capital : 5.600.000 DT**

**Siège social : Avenue Kheireddine Bacha Immeuble 41 Bloc C étage 4 Tunis**

**Identifiant unique : 0745282Q**

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 22/11/2024, il a été décidé la nomination de Monsieur Atef Ben Ali et Monsieur Mohamed Haouidhek en tant que mandataires de justice de la société Hôtel et loisirs, ayant pour mission la gestion de la société conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur. Madame le juge Oumaima Bakkar a été désignée juge contrôleur.

Tout intéressé peut contacter les mandataires de justice susmentionnés au centre Dorra bloc C 2ème étage bureau n°6 El Manar 3 Tunis, (Tél : 71887788 / 71887305 - fax : 71887313).

2024R03023VEPA2

---

**Désignation de deux mandataires de justice**

**Société Le Grand Bleu - SA**

**Capital : 6.325.000 DT**

**Siège social : Avenue Kheireddine Bacha Immeuble 41 Bloc C étage 4 Tunis**

**Identifiant unique : 0307148W**

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 22/11/2024, il a été décidé la nomination de Monsieur Atef Ben Ali et Monsieur Mohamed Haouidhek en tant que mandataires de justice de la société Le Grand Bleu, ayant pour mission la gestion de la société conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur. Madame le juge Oumaima Bakkar a été désignée juge contrôleur.

Tout intéressé peut contacter les mandataires de justice susmentionnés au centre Dorra bloc C 2ème étage bureau n°6 El Manar 3 Tunis, (Tél : 71887788 / 71887305 - fax : 71887313).

2024R03024VEPA2

**Désignation de deux mandataires de justice**

**Société de mise en valeur et de développement agricole Dhraa 1 - SA**

**Capital : 300.000 DT**

**Siège social : Avenue Kheireddine Bacha Immeuble 41 Bloc C étage 4 Tunis**

**Identifiant unique : 0565197S**

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 22/11/2024, il a été décidé la nomination de Monsieur Atef Ben Ali et Monsieur Mohamed Haouidhek en tant que mandataires de justice de la Société de mise en valeur et de développement agricole Dhraa 1, ayant pour mission la gestion de la société conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur. Madame le juge Oumaima Bakkar a été désignée juge contrôleur.

Tout intéressé peut contacter les mandataires de justice susmentionnés au centre Dorra bloc C 2éme étage bureau n°6 El Manar 3 Tunis, (Tél : 71887788 / 71887305 - fax : 71887313).

2024R03025VEPA2

---

**Désignation de deux mandataires de justice**

**Société Hôtelière et Touristique Ismail Korbous - SA**

**Capital : 1.000.000 DT**

**Siège social : Avenue Kheireddine Bacha Immeuble 41 Bloc C étage 4 Tunis**

**Identifiant unique : 0931678Y**

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 22/11/2024, il a été décidé la nomination de Monsieur Atef Ben Ali et Monsieur Mohamed Haouidhek en tant que mandataires de justice de la société Hôtelière et Touristique Ismail Korbous, ayant pour mission la gestion de la société conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur. Madame le juge Oumaima Bakkar a été désignée juge contrôleur.

Tout intéressé peut contacter les mandataires de justice susmentionnés au centre Dorra bloc C 2ème étage bureau n°6 El Manar 3 Tunis, (Tél : 71887788 / 71887305 - fax : 71887313).

2024R03026VEPA2

**Désignation de deux mandataires de justice**

**Société Animation et tourisme sahariens ATS - SA**

**Capital : 2.868.400 DT**

**Siège social : 17 Bis Rue Farabi Omrane**

**Identifiant unique : 0035264M**

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 22/11/2024, il a été décidé la nomination de Monsieur Atef Ben Ali et Monsieur Mohamed Haouidhek en tant que mandataires de justice de la Société Animation et tourisme sahariens ATS, ayant pour mission la gestion de la société conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur. Madame le juge Oumaima Bakkar a été désignée juge contrôleur.

Tout intéressé peut contacter les mandataires de justice susmentionnés au centre Dorra bloc C 2ème étage bureau n°6 El Manar 3 Tunis, (Tél : 71887788 / 71887305 - fax : 71887313).

2024R03027VEPA2

---

**Désignation de deux mandataires de justice**

**Société Ismail de développement et d'exploitation agricole - SA**

**Capital : 200.000 DT**

**Siège social : Rue Habib Bourguiba Sidi Thabet Ariana**

**Identifiant unique : 0529611B**

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 22/11/2024, il a été décidé la nomination de Monsieur Atef Ben Ali et Monsieur Mohamed Haouidhek en tant que mandataires de justice de la société Ismail de développement et d'exploitation agricole, ayant pour mission la gestion de la société conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur. Madame le juge Oumaima Bakkar a été désignée juge contrôleur.

Tout intéressé peut contacter les mandataires de justice susmentionnés au centre Dorra bloc C 2ème étage bureau n°6 El Manar 3 Tunis, (Tél : 71887788 / 71887305 - fax : 71887313).

2024R03028VEPA2

**Désignation de deux mandataires de justice**

**Société Confort Plus - SARL**

**Capital : 20.000 DT**

**Siège social : 9 Rue 8304 Montplaisir Tunis**

**Identifiant unique : 0863192R**

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 22/11/2024, il a été décidé la nomination de Monsieur Atef Ben Ali et Monsieur Mohamed Haouidhek en tant que mandataires de justice de la société Confort Plus, ayant pour mission la gestion de la société conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur. Madame le juge Oumaima Bakkar a été désignée juge contrôleur.

Tout intéressé peut contacter les mandataires de justice susmentionnés au centre Dorra bloc C 2ème étage bureau n°6 El Manar 3 Tunis, (Tél : 71887788 / 71887305 - fax : 71887313).

2024R03029VEPA2

---

**Désignation de deux mandataires de justice**

**Société art de peinture et décoration - SARL**

**Capital : 50.000 DT**

**Siège social : Avenue Kheireddine Bacha Immeuble 41 Bloc C étage 4 Tunis**

**Identifiant unique : 0918356B**

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 22/11/2024, il a été décidé la nomination de Monsieur Atef Ben Ali et Monsieur Mohamed Haouidhek en tant que mandataires de justice de la société art de peinture et décoration, ayant pour mission la gestion de la société conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur. Madame le juge Oumaima Bakkar a été désignée juge contrôleur.

Tout intéressé peut contacter les mandataires de justice susmentionnés au centre Dorra bloc C 2ème étage bureau n°6 El Manar 3 Tunis, (Tél : 71887788 / 71887305 - fax : 71887313).

2024R03030VEPA2

**Désignation de deux mandataires de justice**

**Société Ismail Chimie et peinture - SARL**

**Capital : 100.000 DT**

**Siège social : Avenue Kheireddine Bacha Immeuble 41 Bloc C étage 4 Tunis**

**Identifiant unique : 0484161E**

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 22/11/2024, il a été décidé la nomination de Monsieur Atef Ben Ali et Monsieur Mohamed Haouidhek en tant que mandataires de justice de la Société Ismail Chimie et peinture, ayant pour mission la gestion de la société conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur. Madame le juge Oumaima Bakkar a été désignée juge contrôleur.

Tout intéressé peut contacter les mandataires de justice susmentionnés au centre Dorra bloc C 2ème étage bureau n°6 El Manar 3 Tunis, (Tél : 71887788 / 71887305 - fax : 71887313).

2024R03031VEPA2

---

**Désignation de deux mandataires de justice**

**Société Hôtelière et Touristique Nour El Ain - SARL**

**Capital : 200.000 DT**

**Siège social : Avenue Kheireddine Bacha Immeuble 41 Bloc C étage 4 Tunis**

**Identifiant unique : 1378533B**

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 22/11/2024, il a été décidé la nomination de Monsieur Atef Ben Ali et Monsieur Mohamed Haouidhek en tant que mandataires de justice de la société Hôtelière et Touristique Nour El Ain, ayant pour mission la gestion de la société conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur. Madame le juge Oumaima Bakkar a été désignée juge contrôleur.

Tout intéressé peut contacter les mandataires de justice susmentionnés au centre Dorra bloc C 2ème étage bureau n°6 El Manar 3 Tunis, (Tél : 71887788/71887305 - fax : 71887313).

2024R03032VEPA2

**Désignation de deux mandataires de justice**

**Société I.C.L Afrique - SARL**

**Capital : 3.948.000 DT**

**Siège social : Résidence la rosée étage 3 bureau B32 jardins du Lac**

**Identifiant unique : 1030301K**

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 22/11/2024, il a été décidé la nomination de Monsieur Atef Ben Ali et Monsieur Mohamed Haouidhek en tant que mandataires de justice de la société I.C.L Afrique ayant pour mission la gestion de la société conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur. Madame le juge Oumaima Bakkar a été désignée juge contrôleur.

Tout intéressé peut contacter les mandataires de justice susmentionnés au centre Dorra bloc C 2ème étage bureau n°6 El Manar 3 Tunis, (Tél : 71887788 / 71887305 - fax : 71887313).

2024R03033VEPA2

# *CONVOCATIONS*

## Sociétés anonymes

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement**

**STAROIL**

**Société anonyme**

**Au capital de 3.000.000 Dinars**

**Route de Sousse Km 13 2034 - Ezzahra**

**Identifiant unique : 0001898J**

Les actionnaires de la société "STAROIL" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 27/12/2024 à 12h au siège de la société sis à Ez-Zahra Route de Sousse Km 13, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,

2- Modification de l'Affectation des résultats de l'exercice 2023,

3- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités requises par la loi.

2024T01160SANB3

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**Société d'Injection du Plastique du Sud**

**S.A au capital de 1 000 000 DT**

**M.F : 1584450/A/A/M/000**

Le Conseil d'Administration de la Société d'Injection du Plastique du Sud S.A, tenu le vendredi 8/11/2024 à 10h. Convoque tous les actionnaires de la société à l'Assemblée Générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 26 décembre 2024 au siège de la SODIS SICAR à 9H Médenine, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la proposition du Conseil concernant la continuité d'exploitation de la société SIPS ;

2. Modification corrélative des statuts. (Article 18)

3. Pouvoir pour accomplissement des formalités de publication légale.

2024R03002SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**Du 5 janvier 2025**

**Société Financière d'Investissement**

**SOFI-SICAF**

**S.A au capital de 10.000.000 Dinars**

**Siège social : Centre Nawrez App 2-2 Les Berges du Lac Tunis**

**Identifiant Unique : 048154 A**

Messieurs les actionnaires de la Société Financière d'Investissement SOFI-SICAF sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra le 5 janvier 2025 à 10h, à l'Hôtel Marillia, ZONE TOURISTIQUE Yasmine Hammamet, Bouficha, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Réduction du capital

2. Changement de siège social

3. Délégation de pouvoirs pour les formalités RNE.

2024R03006SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**SOCIETE TOURISTIQUE MARILLIA**

**S.A. au capital de 10.785.000 DT**

**Siège social : Hôtel Marillia Hammamet Yasmine - 4010 - Bouficha**

**Identifiant unique : N°425143 Z**

Messieurs les actionnaires de la Société Touristique Marillia sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui se tiendra le 5 Janvier 2025 à 12h, à l'Hôtel Marillia, Zone Touristique Yasmine Hammamet, Bouficha, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Réduction du capital

2. Délégation de pouvoirs pour les formalités RNE.

2024R03007SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SUCCESS PEN**

**Société anonyme**

**(SA) au capital de 2 420 000 TND**

**Siège social : Zone industrielle de Djebel Jloud, Tunis**

**Identifiant unique : 1776062H**

Les actionnaires de la société Success Pen sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 19 décembre 2024 à 10 heures au siège social de la société, afin de délibérer sur les points suivants :

1. Approbation des délais et des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Lecture du rapport du Conseil d'administration concernant la gestion de l'exercice financier clôturé le 31/12/2023.

3. Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes pour l'année 2023.

4. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes pour l'année 2023.

5. Approbation des états financiers de l'année 2023.

6. Approbation des opérations visées à l'article 200 et suivants du Code des Sociétés

Commerciales, ainsi qu'à l'article 475 du même Code pour l'année 2023.

7. Quitus aux membres du Conseil d'administration.

8. Quitus au Directeur Général.

9. Affectation des résultats.

10. Attribution des indemnités de présence.

11. Approbation des démissions des membres du Conseil d'administration.

12. Approbation de la nomination d'un nouveau membre du Conseil d'administration.

2024R03035SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**SUCCESS PEN**

**Société anonyme**

**(SA) au capital de 2 420 000 TND**

**Siège social : Zone industrielle de Djebel Jloud, Tunis**

**Identifiant unique : 1776062H**

Les actionnaires de la société Success Pen sont invités à assister à l'Assemblée Générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 19 décembre 2024 à 11 heures au siège social de la société, afin de délibérer sur les points suivants :

1. L'approbation de la vente des actions d'un associé.

2. L'augmentation du capital social de la société.

2024R03036SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SOCIETE SOTUFER**

**S.A. au capital de 350.000 Dinars**

**Siège social : Zone Industrielle Route de Tunis - Kairouan Nord 3142**

**M.F : 1188017C**

Les actionnaires de la société SOTUFER sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 25 décembre 2024 à 10 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le mode et les délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2- Lecture et approbation, s'il y a lieu, des rapports de conseil d'administration relatifs aux exercices 2020-2021-2022.

3- Lecture des rapports généraux et spéciaux de commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2017, 2018, 2019 et 2020-2021-2022.

4- Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2020 au 31/12/2021 et au 31/12/2022.

5- Affectation des résultats.

6- Quitus aux administrateurs.

7- Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2023-2024-2025.

8- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2023-2024-2025.

9- Fixation du montant des jetons de présence.

10- Divers.

2024R03037SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**De la Société de Développement et d'Investissement de Tataouine**

**SODIT SICAR**

**Société anonyme**

**Capital de 8.333.000 TND**

**Siège social : 128 Av Habib Bourguiba Immeuble Al Baraka 1er étage Tataouine 3200**

**Identifiant Unique : 1457952J**

Messieurs les actionnaires de la Société de Développement et d'Investissement de Tataouine sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 20 décembre 2024 à 10 heures à l'hôtel «Novotel» Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et des délais de convocation de l'assemblée Générale ordinaire;

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société en 2023;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023;

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2023;

- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2023;

- Affectation des résultats;

- Fixation et octroi des jetons de présence pour les administrateurs pour l'exercice 2023.

2024R03055SANB3

---

**Convocation de l'assemblée générale ordinaire en date du 27 décembre 2024**

**SOCIETE BLUE MARIN TUNISIE S.A (En liquidation)**

**Société anonyme**

**Au capital de 5.010.000 Dinars**

**68 Rue Abderrahmen El Ghafiki, Kélibia - 8090 Tunisie**

**Identifiant unique : 0741033G**

Messieurs les actionnaires de la société Blue Marin Tunisie S.A, en liquidation sont convoqués pour se réunir en assemblée générale ordinaire au 116 Avenue Hédi Nouira, Résidence Erriadh, bloc B, 4ème Etage, Appt 14 - Ennasr 2 - Ariana, le vendredi 27 décembre 2024 à 10H (Heure de Tunis), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des modes, délais et date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire;

- Lecture et approbation du rapport sur les travaux de liquidation arrêté à ce jour;

- Approbation des travaux réalisés par le liquidateur concernant le dossier fiscal;

- Approbation d'une nouvelle démarche de négociation concernant la créance de l'Amen BANK;

- Approbation de la démarche adoptée par le liquidateur dans les affaires en contentieux;

- Approbation des dépenses effectuées à ce jour par le liquidateur;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023 et approbation des états financiers de 2021, 2022 et 2023 ;

- Quitus au liquidateur sur les travaux réalisés jusqu'à la tenue de l'assemblée générale;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026 ;

- Mise à jour du budget de liquidation et l'approbation du plan de liquidation restant à réaliser; et

- Questions diverses.

Les documents de l'Assemblée sont disponibles à l'adresse ci-haut mentionnée dans les délais légaux.

2024R03056SANB3

---

**Convocation**

**SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE PROMOTION TOURISTIQUE**

**Société anonyme**

**Au capital de 25.825.000 dinars**

**Siège social : Port El Kantaoui - Hammam Sousse**

**Identifiant Unique RNE : 0012950 E**

**MF : 12950 E/A/M/000**

**CNSS : 68486-04**

Messieurs les actionnaires de la Société d'Exploitation et de Promotion Touristique, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le vendredi 27/12/2024, à 11h pour statuer sur les comptes annuels 2023. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°20241488949 en date du 27/11/2024, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2023.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4. Approbation des états financiers 2023.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

6. Quitus aux Administrateurs.

7. Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés Commerciales

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2024S01542SANB3

---

**Convocation**

**SOCIETE TOURISTIQUE ET THERMALE KROUMIRIE**

**Société anonyme**

**Au capital de 34.685.000 dinars**

**Siège social : Hôtel El Mouradi BP 48, El Kantaoui 4089**

**Identifiant Unique RNE : 0411859H**

**MF : 411859H/AM/000**

**CNSS : 166558-09**

Messieurs les actionnaires de la Société Touristique et Thermale

Kroumirie, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le vendredi 27/12/2024, à 12h pour statuer sur les comptes annuels 2023. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°20241488979 en date du 27/11/2024, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2023.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4. Approbation des états financiers 2023.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

6. Quitus aux Administrateurs.

7. Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés Commerciales.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2024S01543SANB3

---

**Convocation**

**SOCIETE BALNEAIRE DE HAMMAMET SUD**

**Société anonyme**

**Au capital de 20 305 000 dinars**

**Siège social : Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089**

**Identifiant Unique RNE : 0496170V**

**MF : 496170V/AM/000**

**CNSS : 167821-11**

Messieurs les actionnaires de la Société Balnéaire de Hammamet Sud, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le vendredi 27/12/2024, à 13h pour statuer sur les comptes annuels 2023. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°20241488999 en date du 27/11/2024, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2023.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4. Approbation des états financiers 2023.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

6. Quitus aux Administrateurs.

7. Renouvellement du mandat des administrateurs.

8. Nomination d'un commissaire aux comptes.

9. Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés Commerciales

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2024S01544SANB3

---

**Convocation**

**SOCIETE TOURISTIQUE EL MOURADI**

**Société anonyme**

**Au capital de 59.453.500 dinars**

**Siège social : Hôtel El Mouradi BP48, El Kantaoui 4089**

**Identifiant Unique RNE : 0022965 S**

**MF : 22965S/A/M/000**

**CNSS : 165415-30**

Messieurs les actionnaires de la Société Touristique El Mouradi, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le samedi 28/12/2024, à 11h pour statuer sur les comptes annuels 2023. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°20241489079 en date du 27/11/2024, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2023.

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes.

4. Approbation des états financiers 2023.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

6. Quitus aux administrateurs.

7. Nomination d'un co-commissaire aux comptes.

8. Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés Commerciales

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2024S01545SANB3

---

**Convocation**

**SOCIETE D'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE DU SAHEL**

**Société anonyme**

**Au capital de 26.080.000 dinars**

**Siège social : Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam Sousse**

**Identifiant Unique RNE : 0341715B**

**MF : 341715 B/AM/000**

**CNSS : 131268-27**

Messieurs les actionnaires de la Société d'Investissement Touristique du Sahel, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le samedi 28/12/2024, à 10h pour statuer sur les comptes annuels 2023. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°20241489059 en date du 27/11/2024, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2023.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4. Approbation des états financiers 2023.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

6. Quitus aux Administrateurs.

7. Renouvellement du mandat des administrateurs.

8. Nomination d'un commissaire aux comptes

9. Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés Commerciales

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2024S01546SANB3

---

**Convocation**

**SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE DE MAHDIA**

**Société anonyme**

**Au capital de 5.600.000 dinars**

**Siège social : Route Touristique de Mahdia**

**Identifiant Unique RNE : 0010973D**

**MF : 10973D/AM/000**

**CNSS : 069760-17**

Messieurs les actionnaires de la Société de Promotion Touristique de Mahdia, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à Hôtel El Mouradi, Zone Touristique El Kantaoui, Hammam Sousse - Sousse, le samedi 28/12/2024, à 9h pour statuer sur les comptes annuels 2023. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°20241489039 en date du 27/11/2024, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2023.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4. Approbation des états financiers 2023.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

6. Quitus aux Administrateurs.

7. Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés Commerciales

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires à hôtel El Mouradi, Zone Touristique El Kantaoui, Hammam Sousse - Sousse durant le délai légal.

2024S01547SANB3

---

**Convocation**

**SOCIETE HOTELIERE EL MOURADI GOLF**

**Société anonyme**

**Au capital de 21.160.000 dinars**

**Siège social : Port El Kantaoui - Hammam Sousse**

**Identifiant Unique RNE : 0028521S**

**MF : 28521S/AM/000**

**CNSS : 165123-29**

Messieurs les actionnaires de la Société Hôtelière El Mouradi Golf, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le vendredi 27/12/2024, à 9h pour statuer sur les comptes annuels 2023. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°20241488889 en date du 27/11/2024, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2023.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4. Approbation des états financiers 2023.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

6. Quitus aux Administrateurs.

7. Nomination d'un commissaire aux comptes.

8. Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés Commerciales.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2024S01548SANB3

---

**Convocation**

**SOCIETE HOTELIERE EL KANTAOUI**

**Société anonyme**

**Au capital de 24.100.000 dinars**

**Siège social : Port El Kantaoui - Hammam Sousse**

**Identifiant Unique RNE : 0381514Q**

**MF : 381514Q/AM/000**

**CNSS : 221153-90**

Messieurs les actionnaires de la Société Hôtelière El Kantaoui, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le vendredi 27/12/2024, à 10h pour statuer sur les comptes annuels 2023. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°20241488919 en date du 27/11/2024, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2023.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4. Approbation des états financiers 2023.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

6. Quitus aux Administrateurs.

7. Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés Commerciales

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2024S01549SANB3

---

**Convocation**

**SOCIETE D'INVESTISSEMENTS HOTELIERS EL MOURADI**

**Société anonyme**

**Au capital de 83.460.300 dinars**

**Siège social : Port El Kantaoui - Hammam Sousse**

**Identifiant Unique RNE : 0002099N**

**MF : 2099N/AM/000**

**CNSS : 32239-35**

Messieurs les actionnaires de la Société d'Investissements Hôteliers El Mouradi, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le samedi 28/12/2024, à 13h pour statuer sur les comptes annuels 2023. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°20241489119 en date du 27/11/2024, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2023.

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes.

4. Approbation des états financiers 2023.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

6. Quitus aux Administrateurs.

7. Nomination d'un co-commissaire aux comptes.

8. Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés Commerciales.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2024S01550SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SOCIETE GENERALE D'ENTREPRISES DE MATERIEL ET DE TRAVAUX**

**«SOMATRA - GET»**

**S.A au capital social de 91.328.300 dinars**

**Matricule fiscal : 1451 E/A/M/000**

**Siège social : Place Erroussafi Mutuelle Ville - Tunis**

Messieurs les actionnaires de la Société Générale d'entreprises, de Matériel et de Travaux «SOMATRA-GET» sont convoqués en assemblée générale ordinaire fixée pour le mercredi 25 décembre 2024 à 10h au siège de la société sis à la place Erroussafi Mutuelleville, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard enregistré à la convocation de l'AGO pour l'approbation des états financiers de l'exercice 2023.

2. Lecture du rapport d'activité sur l'exercice 2023.

3. Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes, général et spécial, se rapportant à l'exercice 2023.

4. Lecture et approbation du rapport spécial sur les conventions signées selon l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales et désignées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

5. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2023 clôturés au 31 décembre 2023.

6. Quitus aux administrateurs.

7. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

8. Notification de la nomination de nouveaux représentants au conseil d'administration.

9. Attribution des montants de jetons de présence des membres du conseil d'administration.

10. Attribution des montants de jetons de présence des membres de la commission permanente d'audit.

11. Attribution au représentant légal les pouvoir nécessaires pour réaliser le procédures d'enregistrement et de publication.

2024402951SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**SOCIETE GENERALE D'ENTREPRISES DE MATERIEL ET DE TRAVAUX**

**«SOMATRA - GET»**

**S.A au capital social de 91.328.300 dinars**

**Matricule fiscal : 1451 E/A/M/000**

**Siège social : Place Erroussafi Mutuelle Ville - Tunis**

Messieurs les actionnaires de la Société Générale d'entreprises, de Matériel et de Travaux «SOMATRA-GET» sont convoqués en assemblée générale extraordinaire fixée pour le lundi 25 décembre 2024 à 11 h au siège de la société sis à la place Erroussafi Mutuelle-ville, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- L'approbation de la poursuite des activités de la société suivant les exigences de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2. Attribution au représentant légal les pouvoirs nécessaires pour réaliser les procédures d'enregistrement et de publication.

2024402952SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle**

**TUNISO-SEOUDIENNE DE PARTICIPATION ET DE PLACEMENT**

**«T.S.P.P.»**

**SICAR- S.A**

**Au capital de 1.600.000 D**

**Siège social : 19, rue des jasmins - 20280 Ariana**

**Identifiant unique : 779458 F/P/M/000**

**Matricule CNSS : 253724-69**

Les actionnaires de la Tuniso-Séoudienne de Participation et de Placement «TSPP» sont invités à

assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 20 décembre 2024 à 10h au siège de la société sis au 19, rue des Jasmins - 2080 Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard dans la tenue de l'assemblée Générale Ordinaire.

2. Ratification de la cooptation des nouveaux administrateurs.

3. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2023.

4. Lecture des rapports général et Spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023 et approbation des conventions réglementées.

5. Approbation des états financiers 2023 et du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2023.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

7. Quitus aux membres du Conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2023.

8. Fixation des jetons de présence de l'exercice.

9. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2024402953SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Du 27 décembre 2024**

**STIMEC**

**Société de Technologie d'Impression et d'Edition de Chéquiers**

**Filiale de la BH BANK**

**S.A au capital de 1.400.000 DT**

**Siège social : 17, Rue des Entrepreneurs 2035 Charguia II**

**MF : 0719 380 S**

Messieurs les actionnaires de la Société de Technologie d'Impression et d'Edition de Chéquiers, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le vendredi 27 décembre 2024 à 10H, au siège social de la BH BANK, sis au 18, Av. Mohamed V - 1023 Tunis, en vue de délibérer à propos de l'ordre du jour suivant :

1. Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

Messieurs les actionnaires sont informés que le dossier de l'AGO est mis à leur disposition au siège de la société sise au 17 Rue des Entrepreneurs 2035 La Charguia II et ce, durant les délais légaux.

2024402972SANB3

---

## Sociétés à responsabilité limitée

**SOCIETE HAYET RENT A CAR SARL**

**Au capital de 300 000 DT**

**IF : 1722857 SAM 000**

**Siège social : Rue L'Oasis 4200 Kebli Sud**

Tous les associes de la société HAYET RENT A CAR SARL, sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2024 à 10H au siège social de la société pour se prononcer sur l'ordre de jour suivant :

- Transfert de siège social et création d'une filiale au grand Tunis

- Mise à jour et vérification de l'unité administrative de société.

- Légitimité de dettes de la société et sa relation avec les tiers.

2024R03001SRLB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**Société Nord Africaine des Echanges Commerciaux "NADEC"**

**SARL au capital de 4.500.000 D**

**Siège social : 02 Rue de Plastic Z.I Sidi Rezig - Mégrine Ben Arous**

**Identifiant unique : 0031422Q**

Les associés de la société Nord Africaine des Echanges Commerciaux "NADEC" sont convoqués en une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 28 décembre 2024 à 10 h au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital par incorporation de bénéfices,

- Modification de l'article 6 des statuts

- Questions diverses.

2024R03011SRLB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire de la société**

**STE LYNA - INFORMATION - COMMUNICATION TECHNOLOGIES**

**SARL au capital 6000 dinars**

**MF : 1408136K**

**Siège social : 36 Rue Enkhilet, Enkhilet Ariana**

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale extraordinaire de la société STE LYNA - INFORMATION - COMMUNICATION - TECHNOLOGIES qui se tiendra le 9/12/2024, à 10 H, au Bureau de Mr Chweibi Farouk 84 Rue des Orangers Bardo.

Les points suivants seront à l'ordre du jour de cette réunion :

1) La Cessation d'activité de la Société.

2024402964SRLB3

---

## Autres sociétés

**Convocation pour la 2ème fois**

**SOCIETE MUTUELLE DE BASE DES SERVICES AGRICOLES EZDIHAR BEKALTA**

Le président de la SMBSA Ezdihar à Békalta porte à la connaissance de tous les adhérents que l'assemblée générale ordinaire électorale des exercices 2020*2021/2021 *2022/2022*2023 aura lieu le jeudi 12/12/2024 à 9 h au local de la société et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports moral et financier relatifs aux exercices 2020*2021/2021*2022/2022*2023

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2020*2021/2021*2022/2022*2023

3- Discussion et approbation des rapports

4- Mise à jour de la liste des adhérents

5- Offre de vente du terrain sis à cité Snit

6- Nomination du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2024/2025/2026

7- Renouvellement des membres du conseil d'administration

Tout adhérent ayant un empêchement, peut donner une procuration à un autre adhérent pour le représenter à l'assemblée, chaque adhérent n'a le droit qu'en 2 procurations.

Cet avis est considéré comme une convocation personnelle pour tous les adhérents pour assister à cette assemblée.

2024S01558SODB3

# *DIVERS*

## Avis au public

**Liquidation judiciaire**

En vertu d'une ordonnance sur requête n°73528 rendue en date du 18 octobre 2024 par Mr. le président du tribunal de première instance de Sousse 2, il a été déclaré la désignation de Mr. Ismail SBAI en qualité de liquidateur judiciaire de la succession de Mahya Eddine Ben Mohamed Fathallah et Fatma Bent Salah Fathallah en vue de la définir, d'assurer sa gestion et sa liquidation sous la surveillance de Mr. Le juge commissaire.

Les créanciers doivent inscrire leurs créances auprès de liquidateur dont le siège est sis au cabinet n°10 immeuble EL Baraka, avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, dans un délai qui ne dépasse pas trente jours à partir de la présente publication.

2024S01552DIVD2

**Avis**

Mr Issam Dammak déclare la perte le titre de propriété des parts 24/48 d'une parcelle de terre de 224 m² avec construction située à la route Ataya et Agereb km 3 Sfax il veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2024X01566DIVD2

---

**Avis**

Mr Abdeljabar Feki et Samia Charfi déclarent la perte du titre de propriété d'une parcelle de terre de 5091.24 m² située à la route el Ain km 8 ils veulent extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2024X01567DIVD2